



Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS

N° 007/21 /CNSS/DG/DPT-SP

COMMUNIQUE

-O-O-O-O-O-O-O-O-

à l'attention des assurés bénéficiaires des allocations familiales, des pensions et rentes d'orphelins du régime de la CNSS

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S.) invite tous les assurés bénéficiaires d'allocations familiales, de pensions et de rentes d'orphelins au titre du régime général de sécurité sociale à produire à compter de cette rentrée scolaire 2021-2022, les pièces suivantes pour le maintien du paiement desdites prestations sociales sur la période du 4^{ème} trimestre 2021 au 3^{ème} trimestre 2022 :

- Les certificats d'inscription pour tous les enfants d'âge scolaire ;
- Les certificats médicaux pour les enfants âgés de moins de six (6) ans et non encore scolarisés ;
- Les attestations d'apprentissage ou les certificats d'assiduité pour les enfants âgés de 16 à 21 ans placés en apprentissage.

Pour les travailleurs en activité, lesdites pièces doivent être collectées de façon groupée par leurs employeurs respectifs et transmises via nos services en ligne accessibles sur le lien <https://services.cnss.tg> en utilisant l'espace employeur ou peuvent être envoyées par chaque travailleur qui utilisera l'espace travailleur sur le même lien.

Pour les bénéficiaires inactifs (retraités et veuves), ils peuvent déposer leurs pièces au siège de la C.N.S.S, auprès de nos divisions régionales ou les faire parvenir via nos services en ligne accessibles sur le même lien.

Le Directeur Général de la Caisse saisit cette occasion pour rappeler que le paiement effectif des allocations familiales des travailleurs actifs est assorti de la condition que l'employeur soit à jour de ses obligations de paiement des cotisations sociales et de la production des déclarations nominatives de rémunérations (DNR). Par ailleurs, il précise que le paiement des allocations familiales, des pensions et des rentes d'orphelins prend fin conformément au code de sécurité sociale à :

- Seize (16) ans pour les enfants scolarisés n'ayant pas intégré le cours secondaire ;
- Vingt et un (21) ans pour les enfants inscrits au cours secondaire ou supérieur, pour les enfants atteints d'infirmité et pour ceux placés en apprentissage.

Fait à Lomé, le **05 OCT 2021**

Le Directeur Général



Ingrid AWADE

Boulevard Eyadema 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé 1 LOME - TOGO Tél: (228) 22 25 96 96 Télécopie : (228) 22 51 99 26

BIA-TOGO 00136280001-64
BTCI 05904200167 - 58
ECOBANK 7010231400063401
BOA 01002 001103970008 39

CCP - LOME 6310002011001000
BPEC 11354150018
Diamond Bank 223004172016-68
SOCIETE GENERALE 01900 000024320101 46

UTB 310040544004000
SIAB 01251104005071
ORABANK Lomé 030301992001-83
CORIS BANK 01001 000241024104 00